

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 18 JANVIER 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (31) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration H. BAUDET), Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration JD LAPORTE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES (procuration JL DEMELIN), Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA (procuration JM LATUTE), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : Mardi 12 janvier 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Demande de subvention Etat (DETR 2020) – acquisition de motoneiges pour la station nordique du Capcir

Le lundi 18 janvier 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

L'Etat peut accorder au titre de la DETR 2020, une subvention auprès de la Communauté de communes en faveur de l'achat de deux motoneiges.

L'achat de ces deux véhicules correspond à un besoin de modernisation des équipements existants.

Dans l'optique de solliciter toute subvention, le Président propose au conseil communautaire de valider le plan de financement suivant :

NATURE DE L'OPERATION : ACHAT DE DEUX MOTONEIGES

COUT TOTAL HT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE : 25 620.00€

COUT TOTAL HT DE SUBVENTION ESPEREE AU TITRE DE LA DETR 2020 : 20 496.00€ (80% du coût total HT subventionnable)

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De valider le plan de financement présenté ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 18 JANVIER 2021

Pierre BATAILLE
Président



Envoyé le 19-01-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 19-01-2021
NOTIFICATION FAST